



BERNARD ROGEL : « L'EUROPE NE DOIT PAS DEVENIR LA GRANDE ABSENTE DES ENJEUX QUI SE JOUERONT EN MER »

f r a n c e *o r u m*

10 €
n° 58

REVUE TRIMESTRIELLE - JUIN 2015 - NOUVELLE SÉRIE

www.institutjeanlecanuet.org



Océan, richesse de l'humanité un bien commun à protéger

© Borisoff

**Le multilinguisme,
« faux-nez » de
la francophonie ?
par Xavier North**

**« En mer, on comprend
que l'homme n'est pas
supérieur à la nature »
par Isabelle Autissier**

**Comme les arpens
de neige
du Canada
par Jacques Legendre**

AVEC LA PARTICIPATION DE : ISABELLE AUTISSIER ■ ÉRIC BARRAULT ■ PATRICK BOISSIER ■ CHRISTIAN BUCHET ■ ROBERT CALCAGNO ■ ROBERT CASIER ■ ALAIN COLDEFY ■ EMMANUEL DESCLÈVES ■ FANNY DOUVERE ■ HUGUES EUDELIN ■ JEAN-LOUIS FILLON ■ PHILIPPE FOLLIOT ■ JAVIER GARCÍA ONETTI ■ JAVIER GARCÍA SANABRIA ■ GÉRARD GRIGNON ■ FRANÇOIS LAFOND ■ YVES LAGANE ■ XAVIER DE LA GORCE ■ ALAIN LAMBALLE ■ GÉRARD LE BOUËDEC ■ ANDRÉ LE GALL ■ JACQUES LEGENDRE ■ ANA P. LINHARES ■ ROBERT MAKGILL ■ RICHARD MARCOUX ■ FRÉDÉRIC MONCANY DE SAINT-AIGNAN ■ PHILIPPE MOUCHARD ■ XAVIER NORTH ■ OUSA OKELLO ■ LINCOLN PAINE ■ ANDRE DE PAIVA TOLEDO ■ EMMANUEL-MARIE PETON ■ BERNARD ROGEL ■ WYLIE SPICER ■ FRANCIS VALLAT ■ PHILIPPE VALLETTE ■ BENOÎT VERMANDER ■ JEAN-LOUIS VICHOT ■ NICOLAS VIEL.



Le Canada, au cœur de l'océan

PAR WYLIE SPICER Q.C.
counsel au cabinet McInnes Cooper (Canada)

Le Canada s'enrichit grâce au pétrole, mais il devra partager...

LE CANADA possède la plus grande étendue côtière du monde avec 202 000 kilomètres de côtes bordées par trois océans : le Pacifique, l'Atlantique et l'Arctique. Il faut, à ce titre, rappeler que le Canada est une nation qui s'est largement construite sur l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles aussi bien sur terre qu'en mer et dans les fonds marins. Son espace maritime représente une superficie de 7,1 millions de km², soit 70 % de sa superficie terrestre.

PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES. Les ressources naturelles recherchées par le Canada sont à la fois des ressources vivantes et des ressources non vivantes. L'importance des ressources naturelles pour le pays le conduit à être un État partie très actif de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Plusieurs des objectifs qu'il s'était fixés en termes de ressources naturelles ont pu être atteints dans le cadre des travaux de la CNUDM : des eaux territoriales de 12 milles marins, une zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles marins, la protection du saumon, des droits souverains sur le plateau continental, une compétence élargie pour la prévention de la pollution marine et des dispositions particulières pour ce qui est de l'Arctique. Sur tous ces dossiers, le vrai moteur du Canada a été cet impératif des ressources naturelles.

Au cours des années, le Canada est intervenu pour protéger sa pêche en zone côtière et en haute mer. La ZEE de

200 milles marins a été une conquête essentielle pour le pays car cela a permis d'empêcher l'entrée de bateaux de pêche sous pavillons étrangers dans ce qui était considéré comme les eaux territoriales et de réduire les nombreux effets négatifs que cela entraînait sur les ressources halieutiques. En 2013, la pêche a ainsi rapporté plus de 2 milliards de dollars à l'économie canadienne.

DU GAZ ET DU PÉTROLE. L'exploration gazière et pétrolière du plateau continental canadien a débuté, elle, dans les années 1960. Le Canada a accordé des licences d'exploration sur tout son plateau continental qui, à l'est, s'étend jusqu'à 500 milles marins des côtes. Au cours des années passées, ont été délivrées des licences pour l'exploitation des ressources naturelles sur des parties de son plateau continental situées bien au-delà de 200 milles des côtes. Statoil¹ vient d'annoncer une découverte significative d'hydrocarbures sur le plateau continental à environ 300 milles des côtes.

Bien que cette découverte se situe sur le plateau continental canadien, la colonne d'eau fait partie de la haute mer. De fait, le Canada ne dispose pas du même pouvoir réglementaire sur les installations des compagnies pétrolières que celui dont il dispose dans la zone des 200 milles. La CNUDM dispose que l'usage de l'océan doit se faire dans un cadre équilibré et exige, pour l'exploitation de ressources naturelles au-delà des 200 milles marins, que le producteur tienne compte des intérêts en haute mer des autres États parties.



Plateforme d'extraction pétrolière.

“En 2013, la pêche a rapporté plus de **2 Mrds de dollars à l'économie canadienne.**”

Le Canada est le seul État ayant délivré de telles licences d'exploitation. En conséquence, il est le premier État à être confronté à l'exigence selon laquelle les installations d'exploitation pétrolière situées au-delà de 200 milles de ses côtes tiennent compte des intérêts des autres États parties. La pêche étant la principale activité économique se déroulant en haute mer, le Canada devra aussi tenir compte du chalutage de fond en haute mer à l'intérieur des secteurs où il a délivré des licences d'exploitation d'hydrocarbures.

Du fait que cette découverte significative d'hydrocarbures se situe en haute mer, la convention dispose que l'État côtier adresse les paiements à l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) pour les productions réalisées sur le plateau continental au-delà des 200 milles. Selon toute probabilité, le Canada sera le premier pays qui appliquera cette disposition de la convention. Le paiement est donc d'abord adressé par l'État côtier à l'AIFM, puis la somme est répartie par cette dernière entre les autres États sur la base de critères équitables.

L'usage de l'océan continue de changer et le Canada, on le voit, est en première ligne de ces changements. •

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR LA RÉDACTION

1. Compagnie pétrolière norvégienne. (NDLR)